

Résidence de recherche et de création WONDER / FORTIN



Le Wonder est un artist-run space : lieu géré par et pour les artistes. Le collectif éponyme occupe de larges complexes désaffectés en banlieue parisienne. Après les usines de piles Wonder à Saint-Ouen (93) de 2013 à 2016, la tour Liebert à Bagnolet (93) de 2016 à 2019, le Zénith à Nanterre (92) de 2019 à 2020, les ateliers Wonder sont désormais installés dans l'ancienne imprimerie Fortin / Le Progrès à Clichy (92), bâtiment de 3000 m2 sur trois niveaux.

Le Wonder/Fortin a pour vocation d'être un outil de production et de diffusion indépendant à la disposition de la jeune scène artistique française et internationale.

La pluralité est au coeur du projet Wonder. Aujourd'hui, il accueille 60 artistes permanent.e.s et propose 5 résidences de recherche et de création à des artistes français.e.s et internationaux.ales. Sur place, les pratiques et les recherches se croisent et s'échangent. Grâce aux rencontres, les créations s'influencent, évoluent et s'enrichissent. Elles donnent parfois lieu à des collaborations inattendues. Cette expérience collective et coopérative esquisse des formes nouvelles de cocréation et de partage.

La résidence de recherche et de création

La résidence de recherche et de création proposée par le Wonder n'est pas axée sur la production d'un projet spécifique. Y sont encouragées les pratiques de recherche et d'expérimentation, que celle-ci soit théorique, matérielle ou formelle.

L'artiste sera accueilli.e pour une durée d'un mois.

Il est possible et souhaité d'organiser un temps de rencontre pour présenter son travail au début de la période de résidence.

Chaque résidence peut donner lieu à un temps de restitution de la recherche à la fin de la période, que ce soit sous la forme d'une ouverture d'atelier, d'une conférence, d'un workshop, d'une projection, d'un banquet ou encore du piratage de la bande FM.

Conditions financières

L'artiste invité.e reçoit une bourse de résidence de 850 euros, à répartir entre les honoraires de l'artiste, les frais de déplacement pour se rendre au Wonder à Clichy et les éventuels frais de production s'il y a lieu. Le logement est mis à disposition gratuitement par le Wonder pendant la période de résidence.

Convention

Une convention sera rédigée entre le Wonder et l'artiste invité.e.

Engagements de l'artiste invité.e

L'artiste doit être autonome dans sa pratique et dans son outillage (sauf machines volumineuses).

L'artiste doit respecter le règlement intérieur de l'association et ses valeurs.

L'artiste doit adhérer à l'association Le Wonder pour l'année 2021 (20 €).

CONDITIONS D'ACCUEIL

Espaces et moyens mis à disposition par le Wonder

- un accès à l'ensemble des ateliers et équipements
- une chambre individuelle
- un accès aux parties communes (cuisine, salle de bain)
- un accompagnement par un.e référent.e, artiste du collectif Le Wonder
- un accès au réseau local et à la scène artistique selon les désirs et les projets

Pôles et équipements auxquels a accès l'artiste invité.e

L'association met à disposition des artistes résident.e.s permanent.e.s et invité.e.s un parc d'outils et de machines mutualisées, ainsi que des espaces de travail répartis en plusieurs pôles d'activités. Ces différents pôles sont chacun coordonné par un.e artiste résident.e permanent.e

PÔLE BOIS

Avec une déligneuse sur table, une dégauchisseuse, une raboteuse, une toupie, une panneauteuse (capacité 600x280 cm), une scie à ruban, une perceuse à colonne, une scie à onglets.

PÔLE TEXTILE

Avec une piqueuse plate industrielle, une surfileuse, une machine à coudre overlock (machine familiale), une surjeteuse, une grande table de coupe et une centrale vapeur accompagnée d'une table à repasser.

PÔLE IMAGE

Avec des espaces adaptés à la pratique de la peinture, lumineux et calmes, ainsi qu'un bac de dégravage, deux insoleuses, une table lumineuse, deux imprimantes de risographie, une claie de séchage, un traceur numérique, une machine de lithographie, une table de découpe, de grands meubles de rangement papier, un massicot électrique.

PÔLE COMPOSITE

Espace adapté au travail avec des polymères, des plâtres et des ciments.

PÔLE RECHERCHE

Espace calme avec bibliothèque, tables, chaises et connexion wifi.

ESPACE D'EXPOSITION

Espace vide pour les projets de grande envergure ou les prises de vue.

PÔLE CINEMA

Avec deux projecteurs HD 1080p (3000 et 6000 lumens), un écran 42 pouces et une petite station de montage.

CUISINE ASSOCIATIVE

Grand espace de cuisine toute équipée permettant de préparer des repas pour plusieurs dizaines de personnes, avec des équipements artisanaux et expérimentaux.

PÔLE METAL

Avec une tronçonneuse à métal, un poste de soudure à l'arc au MIG et au TIG, une cintreuse, une plieuse à fer plat, une plieuse pour tôle, une rouleuse, une guilotine, une perceuse à colonne, un tour à métaux, un lapidaire, un compresseur, du matériel électroportatif : perceuse, scie sauteuse, meuleuse.

PÔLE RADIO

Studio radio complet ainsi que du matériel d'enregistrement en extérieur. Fer à souder et pince pour faire un peu d'électronique.

PÔLE CÉRAMIQUE

Avec un four à céramique, un tour et des espaces de rangement.

AUTRES ESPACES

Deux studios de musique, un studio de tatouage, un atelier de bijouterie et un espace de stockage fonctionnent au Wonder de manière privative. Nous pouvons imaginer l'utilisation de l'un de ces espaces dans le cadre de la résidence uniquement en se référant au/à la coordinateur.ice ou locataire de l'espace en question.

Conditions d'admission

Cet appel à candidatures est ouvert à tou.te.s les artistes, sans restriction d'âge ou de nationalité. Tous les domaines d'expression artistique sont acceptés.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un CV
- une courte note d'intention présentant les motivations pour la résidence et les pôles auxquels l'artiste souhaite accéder
- un portfolio comprenant une présentation de la démarche artistique et des visuels des travaux réalisés (max 10 Mo)

Le dossier est à transmettre par mail à :
lesatelierswonder@gmail.com

Calendrier

- Appel à candidatures ouvert à partir du 1er décembre 2020
- Dossier de candidature à envoyer avant le 20 décembre 2020
- Annonce des résultats le 7 janvier 2021
- Périodes de résidence d'un mois à partir de février 2021

Partenaire

Le programme de résidence de recherche et de création du Wonder est soutenu par la Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France.